

L'ajournement

des intérêts sur notre dette. S'il fallait que l'on ait seulement que 50 p. 100 de cela pour le redistribuer aux enfants pauvres, je pense qu'il y en aurait moins, qu'il n'y en aurait presque plus.

Alors il faut s'attaquer à la racine du problème. À mon avis, si l'on continue, cela sera encore beaucoup plus grave, puisque l'on ne pourra pas redistribuer de l'argent.

Dans la question que la députée a posée au premier ministre le 2 octobre, elle parlait évidemment du fameux Sommet mondial sur le droit des enfants. Je pense que pour la première fois dans le monde entier, aux Nations Unies, il y a eu un sommet sur les enfants, et la déclaration mondiale a été faite pour la survie, la protection et le développement de l'enfance, avec un plan d'action qui correspond à cela. Et on s'engage à mettre en place le Programme d'action nationale d'aide à l'enfance. Je pense, monsieur le Président, qu'il y en a encore énormément de pas à faire. C'est de loin un des dossiers qui me préoccupe le plus. Il n'y a pas seulement les enfants maltraités, il y a toute cette question néfaste d'abus sexuels faits aux enfants. Bref, pour la première fois, il va avoir un bureau national qui va voir à coordonner tous les ministères fédéraux qui s'occupent de l'enfance et je pense que c'est de bon augure. On a besoin de l'aide de tous les partis à la Chambre des communes pour trouver des moyens à long terme. Monsieur le Président, en terminant, je crois que la députée sera d'accord que le meilleur moyen d'y parvenir c'est d'avoir de l'argent, des impôts et des taxes pour le redistribuer aux enfants pauvres au Canada.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je propose une motion d'ajournement, n'hésitez pas à me corriger si je m'égare.

• (1910)

Je veux vous parler ce soir d'une question que j'ai posée au ministre des Finances le vendredi 28 septembre. Je lui demandé pourquoi il continuait à dire que le monde des affaires, au pays, était en faveur de la taxe sur les produits et services quand, en réalité, plus de 90 p. 100 des entreprises du pays s'opposent à la TPS. Je me demandais en quelque sorte pourquoi il persistait dans cette affirmation puisque c'était faux.

La seconde partie de ma question visait à savoir pourquoi, compte tenu de la conjoncture, il allait de l'avant avec la taxe sur les produits et services, alors que certains secteurs de l'économie comme la construction, la vente au détail et le tourisme seraient les plus durement touchés.

Évidemment, dans sa seconde réponse, le ministre des Finances a parlé d'une certaine personne qu'il avait reçue à son bureau. Il n'a pas répondu du tout à ma question.

Je pose cette question au ministre des Finances parce que j'entends dire jour après jour, et non seulement par les électeurs de ma circonscription—je veux dire les petites entreprises, les bouchers, les boulangers, les quelque 300 restaurateurs de Broadview—Greenwood, les petites et moyennes entreprises manufacturières—qu'en ce moment, compte tenu de notre situation économique, nous n'avons pas besoin d'une nouvelle taxe.

Même le plus ardent défenseur des grandes entreprises, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, groupe qui représente les 150 plus grandes entreprises du Canada, a déclaré, dans les premières pages de son mémoire présenté par M. D'Aquino au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que comparativement aux autres pays du monde, nous imposons déjà un lourd fardeau fiscal à nos citoyens.

En 1987, près de 40 p. 100 de toutes les recettes fiscales générées au Canada provenaient des particuliers. C'était le plus haut pourcentage de tous les grands pays industrialisés, des pays du Groupe des sept.

Nous avons un système aujourd'hui au Canada. Le ministre des Finances ne comprend vraiment rien à tout ce problème fiscal. La TPS est devenu un véritable paratonnerre, mais le vrai problème, c'est que la loi et le règlement fondamentaux de l'impôt sur le revenu constituent un document de près de 15 000 pages de règles, de règlements, d'exceptions et d'exceptions aux exceptions. La plupart des juristes et comptables fiscaux honnêtes qui représentent les entreprises vont reconnaître que c'est devenu d'une complexité effarante.

Ils ne comprennent plus rien à cette loi de l'impôt. Or, au beau milieu d'une récession, non seulement le ministre des Finances ne tient pas compte du fait que la loi fondamentale de l'impôt sur le revenu laisse à désirer, mais il impose en outre une TPS, une taxe sur les produits et services, qui comporte aussi toutes sortes de règles, de règlements et d'exceptions. C'est à en perdre la tête tellement c'est compliqué.

Il m'a répondu—et je l'en remercie—que les commerçants et les entreprises n'appréciaient pas certains éléments de la TPS. Cela ne diminue en rien l'importance